de la société d'agriculture (numéros deux, trois ou quatre, suivant le cas) du comté,. ....
....., déclare sous serment que quarante membres de la dite société ont payé leurs souscriptions pour la présente année, et que j'ai maintenant entre les mains la somme de $.....
étant le produit des dites souscriptions, dis-
A. B. Asserponibles conformément à la loi.
menté devant moi, ce .....
jour de....., mil huit cent
C. D.,
.....Juge de paix.

LA REVUE AGRICOLE ET LE CANADIAN AGRICULTURIST.

NOUS sommes heureux de pouvoir constater que nos efforts pour populariser notre publication, rencontrent un véritable succès. Le nombre des sociétés recevant en masse la Revue Agricole augmente constamment tandis qu'un certain nombre de Bureaux de direction n'ayant pas la hardiesse d'adopter une mesure aussi progressive, s'efforcent d'arriver au même but en facilitant l'abonnement du plus grand nombre possible des membres de leur société. Afin de répondre à cette initiative, nous n'avons pas cru devoir refuser les abonnements demandés.

Nous croyons devoir remercier la presse de l'encouragement sympatique que nous en avons reçu. Nous empruntons à nos échanges le paragraphe qui suit:

Cette publication mensuelle, qui devrait se trouver chez tous les cultivateurs progressifs du pays, est aujourd'hui donnée aux Sociétés d'Agriculture au prix de trente sous par année.

Nous félicitons M. Perrault, le directeur bien connu de la "Revue Agricole" et du "Canadian Agriculturist" d'avoir mis tous les cultivateurs de la Province dans une espèce d'obligation de profiter des excellents conseils théoriques et pratiques donnés chaque mois dans son intéressante publication. En effet, y a-t-il un seul propriétaire, assez pauvre de moyens ou assez peu désireux de suivre le mouvement agricole, pour ne pas vouloir payer trente sous un journal rempli tout entier des meilleurs enseignements sur la culture du sol ou l'éducation du bétail?

Nous sommes informés que plusieurs Sociétés d'Agriculture se sont déjà abonnées en masse à leur organe officiel et que plusieurs comtés doivent bientôt suivre ce bon exemple. Tant mieux! car les Sociétés ne sauraient mieux arriver à la plus grande somme de progrès, qu'en suivant dans leur administration, les excellents conseils donnés si souvent par la "Revue."

TRAVAUX DE LA FERME.

LE DRAINAGE DES TERRES.

FAUT-IL drainer les terrains marécageux?—cela va sans dire. Faut-il drainer les terres humides et à sous-sol argileux, imperméable?—L'expérience a mille fois prouvé, aussi bien en France qu'en Angleterre et ailleurs, l'utilité incontestable de cette opération. Quand aux terres saines et à sous-sol perméable, on les améliore de diverses façons, avec des labours, avec des amendements ou avec des engrais.

Quel effet produit le drainage?—Il débarrasse les terres de l'excès d'humidité provenant des sources naturelles ou des pluies; il établit, dans les profondeurs du sol, un courant continu des eaux pluviales entraînant avec elles une certaine quantité d'air. Or l'eau de pluie contient de l'azote à l'état d'ammoniaque, l'air contient aussi de l'azote, qui, se combinant avec l'hydrogène, forme de l'acide azotique. L'air et la pluie constituent donc un engrais assez puissant.

Pour drainer un champ ou un pré, on creuse dans le sol, de dix en dix verges environ, dans le sens des pentes, des fossés évasées par en haut. Ces fossé sont une largeur de 4 pouces au fond (c'est le diamètre extérieur des tuyaux ordinares) et une ouverture de 18 à 24 pouces, selon que le fossé a 3½ à 4½ pieds de profondeur.

On place les tuyaux, bout à bout, au fond du fossé qui est bien battu. Lorsque les tranchées sont profondes ou qu'il s'agit de drains collecteurs, chargés de recevoir l'eau provenant des tuyaux ordinaires, on recouvre les tuyaux d'une couche de pierres cassées; par-dessus on place l'argile bien tassée à l'aide d'un pilon en bois. Dans les fossés peu profonds, on supprime les cailloux et on met l'argile immédiatement sur les tuyaux; cette couche d'argile a de 6 à 9 pieds d'épaisseur, et on la recouvre avec la terre végétale.

L'eau, trouvant une issue permanente, s'échappe par les simples tuyaux et se rend dans les drains collecteurs (dont le diamètre est plus grand) qui la conduisent dans les ruisseaux.